

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SIEDMTO

Séance du 02 octobre 2024

Délibération n°088D2024

Objet : Finances – Tarifs des déchèteries 2025

Secrétaire de séance : BEZINS Jean-Pierre

Nombre membres :			
En exercice : 115	Présents : 74	Votants : 78	Absents/Excusés : 41
Date convocation : 25/09/2024		Date de l'affichage : 25/09/2024	

L'an deux mil vingt-quatre, le deux du mois d'Octobre, à 19 heures, le Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient s'est réuni à Vendevre-sur-Barse conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 sous la présidence de Patrick DYON, Président du Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient.

Etaient présents :

Mesdames AUBRY Raphaëlle, AUTREAU Sophie, BERTHELOT Delphine, BERTRAND Annick, BROUILLARD Elisabeth, CHAMPENOIS Ghislaine, CHEVALLIER Marielle, DA SILVA Carole, DAUNAY Maryse, DEFONTAINE Sophie, FRESU Sabrina, GAURIER Isabelle, GUY Sophie, GRADOS Christiane, HANDEL Carole, LALLEMAND Sandrine, LECUREAUX Sylvie, MARLIEN Audrey, MIGNOT VEDRENNE Marie-Christine, OCKOCKI Sophie, PASCAUD Aurore, TRESSOU Marie-Hélène, VALEYRE Denise, VITALI Rachel.

Messieurs AGRAPART Franck, , BOURGOIN Michel, BERGERAT Daniel, BERTIN Jean-François, BEZINS Jean-Pierre, CASTEX Jean-Marie, CHAMBON Hervé, CHAUCHEFOIN Daniel, COTIBY Philippe, DALLEMAGNE Philippe, DEMATONS Pascal, DESCHARMES Dominique, DOREZ Gérard, DUBUISSON Dany, DYON Patrick, DZIUBANOWSKI Alain, GENET Patrick, GOMES Franck, GOUVERNET Jean-Claude, GUERINOT Cyril, HUARD Lionel, JACQUARD Gilles, JACQUINET Olivier, JEUNE Alain, JEUNESSE Pascal, JOANOT Pascal, JOBARD Pierre, JORRY Jean-Bernard, KLEIN Patrick, LEHMANN Philippe, LORPHELIN Claude, MARTIN Vincent, MARTY Rémy, MASSON Jean-Pierre, MICHAUT David, MICHEL Alain, MINISINI William, PARTOUT Didier, PERRET Bruno, PETIT Michel, PINET Jean-Louis, ROBERT Ghislain, ROBLET Bernard, ROUAIX Michel, ROUSSELOT Robert, SCHMIDT Xavier, TOURNEMEULLE Rémi, TRAIER Eric, VAN DE WALLE Jean-Pierre, VERON Jérôme.

Etaient excusés / Avaient donné pouvoir :

Messieurs BERTHELIN Frédéric, CORDIER Dany, DROUIN Denis, DE LAGOUTTE Jean-Pierre (pouvoir à DYON Patrick), FELS Francis, LAURENT François (pouvoir à DOREZ Gérard), LEFEVRE Jean-Christophe, LOYER Gilles (pouvoir à BEZINS Jean-Pierre), MARTIN Bernabé (pouvoir à JOBARD Pierre), PRAET Stéphane.

Assistaient : CAILLE Fabienne, DE ZUTTER Marie-Chantal.

formant la majorité des membres en exercice.

SUITE DE LA DELIBERATION n°088D2024
(Page 2 sur 2)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral n°DCL2-BCCL2022140-0001 en date du 20 Mai 2022 portant modification des statuts du SIEDMTO,
Vu la délibération n° 053D2023 en date du 11 Octobre 2023 portant approbation tarifaire pour 2024,
Vu l'avis favorable de la Commission Collectes et Déchèteries en date du 11 Juillet 2024,
Considérant la nécessité d'adapter les dispositions tarifaires applicables,

Le rapporteur entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE les tarifs 2025 des déchèteries tels que joints en annexe.

APPROUVE que dans le cas d'une perte de carte, son renouvellement sera facturé au prix de 10 € qui seront facturés en même temps que la part variable de la TEOMi, sur les impôts fonciers de l'année suivante

PRÉCISE que la présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet :

- D'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne (25 rue du Lycée, 51 036 Châlons-en-Champagne Cedex ; tél. : 03.26.66.86.87 ; fax : 03.26.21.01.87 ; courriel : greffe.tchalons-en-champagne@juradm.fr ; site internet <http://chalons-en-champagne.tribunaladministratif.fr>) (R421-1 du code de justice administrative).
- Cette demande pourra être assortie le cas échéant d'un référé suspension (article L521-1 du code de justice administrative)
- Ou d'un recours gracieux et/ou d'une demande préalable auprès des services du Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient. L'interlocuteur sera Monsieur Patrick DYON, Président du Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient, 36 rue des Varennes, 10 140 Vendevre-sur-Barse.



Patrick DYON
2024.10.07 21:03:52 +0200
Ref:7331389-10994352-1-D
Signature numérique
le Président

Patrick DYON

Proposition de tarifs déchèteries

Nature des matériaux	Particuliers		Collectivités	Professionnels	
	Des communes du territoire	Dépassement de limites		Communes du territoire	Des communes du territoire
Tout venant	Gratuit dans la limite de 10 m ³ /an/foyer	40€/m ³	40€/m ³	40€/m ³	90€/m ³
Déchets verts	Gratuit dans la limite de 15 m ³ /an/foyer	30€/m ³	30€/m ³	30€/m ³	60€/m ³
Cartons	Gratuit dans la limite de 10 m ³ /an/foyer	5€/m ³	5€/m ³	5€/m ³	15€/m ³
Métaux	Gratuit dans la limite de 10 m ³ /an/foyer	10€/m ³	10€/m ³	10€/m ³	20€/m ³
Grands mobiliers	Gratuit dans la limite de 15 pces/an/foyer	2€/pce	2€/pce	2€/pce	5€/pce
Petits mobiliers	Gratuit dans la limite de 30 pces/an/foyer	10€/m ³	10€/m ³	10€/m ³	20€/m ³
Bois	Gratuit dans la limite de 10 m ³ /an/foyer	20€/m ³	20€/m ³	20€/m ³	40€/m ³
Gravats	Gratuit dans la limite de 10 m ³ /an/foyer	15€/m ³	15€/m ³	15€/m ³	50€/m ³
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	Gratuit	X	Gratuit	Refusé	Refusé
Batteries	Gratuit dans la limite de 4/an/foyer	4€/pce	4€/pce	4€/pce	Refusé
Tubes et lampes fluo	Gratuit	X	Gratuit	1€/pce	Refusé
Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)	Gratuit dans la limite de 30 pces/an/foyer	1€/pces	1€/pces	Refusé	Refusé
Huiles de vidange	Gratuit dans la limite de 20L/an/foyer	4€/Litre	4€/Litre	Refusé	Refusé
Pneumatiques VL ou moto	Gratuit dans la limite de 4/an/foyer	4€/pces	4€/pce	Refusé	Refusé
Bouteilles de gaz	Gratuit	X	Gratuit	Refusé	Refusé
Piles et accumulateurs	Gratuit	X	Gratuit	Refusé	Refusé
Radiographies	Gratuit (sans enveloppe ni compte-rendu)	X	Gratuit	Refusé	Refusé
Verres	Gratuit (sans couvercle, bouchon ou capsule)	X	Gratuit	Gratuit (sans couvercle, bouchon ou capsule)	Refusé
Textile et chaussures	Gratuit (à déposer dans la benne relais)	X	Gratuit	Refusé	Refusé
Papiers, journaux et magazines	Gratuit (retirer le film plastique)	X	Gratuit	Gratuit (retirer le film plastique)	Refusé